

Préparer le chemin du travail à temps partiel pour que les hommes puissent aussi l'emprunter

Autor(en): **Langenegger Roux, Nicole**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **D'égal à égale!**

Band (Jahr): **14 (2014)**

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-976399>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Préparer le chemin du travail à temps partiel pour que les hommes puissent aussi l'emprunter

Par Nicole Langenegger Roux

Présidente 2014 de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et Cheffe du Secrétariat à l'égalité et à la famille du canton du Valais



« Les employeurs ont recours à des horaires à temps partiel pour organiser la flexibilité de la main-d'œuvre féminine, alors qu'ils comptent sur le roulement d'équipes à temps plein et sur les heures supplémentaires pour flexibiliser les emplois à prédominance masculine. »

Fagan, O'Reilly & Rubery

Le travail à temps partiel a été adopté par une majorité de femmes dans notre pays afin de disposer de plus de temps pour les enfants et le ménage. Il est une excellente mesure de conciliation entre responsabilités privées et engagement professionnel. Toutefois, le travail à temps partiel peut contribuer à augmenter les inégalités entre femmes et hommes.

Celles-ci sont d'une part financières: on pense ici à la plus grande précarité des femmes en âge de retraite (les valeurs médianes du montant de la rente annuelle sont de CHF 32'400.- pour les hommes et de CHF 18'000.- pour les femmes) ou encore au nombre élevé de femmes recourant à l'aide sociale suite à un divorce. La Conférence suisse des déléguées à l'égalité souhaite, en mandatant une recherche, chiffrer le coût du temps partiel dans notre système actuel afin de faire avancer le débat et proposer des mesures de correction.

D'autre part, les inégalités sont accentuées par le fait que seule une frange étroite des emplois offre la possibilité de réduire son taux d'activité: par exemple les emplois dans les services ou la grande distribution qui ont parallèlement des bas salaires et un statut médiocre. Un autre exemple emblématique est le métier d'infirmier·ière, très féminisé et offrant fréquemment des possibilités de temps partiel; il a fallu une décision du Tribunal fédéral pour qu'on lui reconnaisse une valeur identique au métier de policier·ière. Pourtant le niveau de formation, les horaires de travail irréguliers, les responsabilités, le stress y sont les mêmes. A contrario, on imagine la difficulté pour un policier de réduire son taux d'activité.

Le travail à temps partiel ne doit pas augmenter les inégalités. Ceci passe notamment par une répartition des emplois à temps partiel dans tous les domaines, par la mise en place de système de prévoyance professionnel et de protection sociale ne défavorisant pas le temps partiel, par des congés parentaux ou encore par une modification de la culture du présentisme fortement ancrée dans le monde professionnel.

Le travail à temps partiel devrait être une véritable possibilité de choix pour les femmes et les hommes et leur permettre ainsi de se partager les responsabilités familiales et les risques financiers.